

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 621 portant expulsion de Yéménites du territoire de la Côte Française des Somalis et Dépendances.

n° 621

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1943

Date de publication
31 juillet 1943

Date du numéro
1 août 1943

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance n. 16 du 24 septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre

Vu le Décret du 2 Février 1935, relatif aux conditions d'admission des Etrangers à la Côte Française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Sont expulsés du territoire de la Côte Française des Somalis et Dépendances les nommés : KASSIM FARAH, Arabe, né au Yémen vers 1917, Fils de FARAH NEUMAN et de SA LAM BINT AHMED, célibataire. FARAH MAYOUB, Arabe, né au Yémen en 1905, Fils de MAYOUB SALEM et de AI HA BINT ISMAEL, marié, 3 enfants. Ali FARAH, Arabe, né au Yémen vers 1910, Fils de feu FARAH MOHAMED et de KABOUL BINT AHMED, marié. 2 enfants. Art. 2 —le présent Arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Colonie.

SALLER.